

MAITRE D'OUVRAGE :



TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

OBJET DU MARCHE :

REFERENCE DE L'OPERATION : 2019/FORAGE-AF2

**TRAVAUX D'EQUIPEMENTS ET DE RACCORDEMENTS DU
FORAGE D'EXPLOITATION D'AIGUES FREYDES N°2
LIEU-DIT LES BRUGETTES, COMMUNE DE VESSEAUX**

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX A PROCEDURE ADAPTEE

**Pièce n°2 :
Acte d'Engagement (AE)
LOT 1 " TRAVAUX D'EQUIPEMENT DU FORAGE "**

Cet acte d'engagement correspond à l'offre (cochez la case correspondante) :

BASE

VARIANTE



Bureau d'études hydrogéologiques Gilles RABIN

35 bis chemin de Grazza
07200 AUBENAS

APE 7112 B
SIRET 428 803 381 00030

MAITRE D'OUVRAGE :

**Commune de VESSEAUX
Mairie
07 200 VESSEAUX**

REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Monsieur le Maire (Max TOURVIEILHE)

OBJET DU MARCHÉ :

REFERENCES : 2019/FORAGE-AF2

**TRAVAUX D'EQUIPEMENTS ET DE RACCORDEMENTS DU
FORAGE D'EXPLOITATION D'AIGUES FREYDES N°2**
LIEU-DIT LES BRUGETTES, COMMUNE DE VESSEAUX (07)

Cet acte d'engagement est valable pour le lot n°1, décomposé en deux tranches fermes conformément au règlement de la consultation du présent marché.

✚ le lot 1 pour l'équipement hydraulique du forage d'exploitation :

- Travaux en tranche ferme 1 : Equipement du regard et protection du forage
- Travaux en tranche ferme 2 : Equipements hydraulique du forage

TYPE DU MARCHÉ :

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE conformément à l'article 42 2°) de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :

TRESORERIE D'AUBENAS

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Je soussigné (Nom, prénom et qualité du signataire) :

Adresse professionnelle et téléphone :

agissant pour mon propre compte

agissant pour le compte de la société (préciser le nom et l'adresse)

agissant en tant que mandataire

du groupement solidaire

du groupement conjoint

Nom du groupement :

pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du/...../.....

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

M'ENGAGE sans réserves, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées, aux prix ci-dessous,

Je m'engage, sur la base de mon offre,

J'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de l'offre du groupement,

ARTICLE 2 - PRIX

RAPPEL : Le montant de l'offre est exprimé en €uros,

Cet acte d'engagement ne concerne que le lot 1. Ce lot est divisé en deux tranches fermes :

TRANCHE FERME 1 : EQUIPEMENT DU REGARD DE PROTECTION DU FORAGE

- La solution de base
- La ou les variante(s) n°

Veillez cochez la case correspondant à l'offre et préciser les montants (avec variante(s) retenue(s) par le candidat).

Montant hors T.V.A. :	€
T.V.A. au taux de 20% :	€
Montant T.V.A. incluse :	€

TRANCHE FERME 2 : EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES DU FORAGE

- La solution de base
- La ou les variante(s) n°

Veillez cochez la case correspondant à l'offre et préciser les montants (avec variante(s) retenue(s) par le candidat).

Montant hors T.V.A. :	€
T.V.A. au taux de 20% :	€
Montant T.V.A. incluse :	€

Soit un **MONTANT TOTAL DES PRESTATIONS DU LOT 1**

<u>LOT 1 : MONTANT TOTAL DES PRESTATIONS (tranches fermes)</u>	
Montant hors T.V.A. :	€
T.V.A. au taux de 20% :	€
Montant T.V.A. incluse :	€
Soit toutes taxes comprises (en lettres)	
:	
:	
:	

2.2.- Compte à créditer – joindre un relevé d'identité bancaire ou postal

Compte ouvert au nom de :

Numéro de compte :

Banque :

2.3.- Mode de règlement

Virement.

2.4.- Délai maximum de paiement – taux des intérêts moratoires

Le délai maximum de paiement est de 30 jours.

En cas de dépassement de ce délai contractuel, le taux des intérêts moratoires applicable est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir, augmenté de deux points.

2.5.- Bénéfice de l'avance forfaitaire

Je ne renonce pas au bénéfice de l'avance*

Je renonce au bénéfice de l'avance*

* Cocher la case retenue

*Le montant de l'avance est fixé, sous réserve des dispositions du III et de celles de l'article 135 conformément à l'article 110 du **Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics***

ARTICLE 3 - DELAIS ET VALIDITE DE L'OFFRE

3.1.- Délai d'exécution

Le délai d'exécution global du marché est de cinq (5) mois.

*NB : Le délai d'intervention maximum du marché **LOT 1** spécifiquement est de **40 jours ouvrés** (hors période de préparation de 15 jours).*

3.2.- Durée de validité de l'offre

L'engagement figurant aux articles 1 et 2 précédents me lie pour la durée de validité des offres de **12 mois** conformément au règlement de la consultation.

Les prix seront fermes et actualisables pour une durée minimale de **2 ans** à compter de la signature du Marché conformément au CCAP et à l'article 18 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

A, le

Le candidat
(personne habilitée à signer le marché)

Acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A, le

Le représentant du pouvoir adjudicateur

ANNEXES A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Conformément aux présentes annexes à l'acte d'engagement, il est envisagé de sous-traiter avec paiement direct les prestations suivantes aux titulaires et pour les montants figurant au tableau ci-après :

Nature de la prestation	Montant toutes taxes comprises	Sous traitant envisagé pour la prestation
TOTAL		

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous - traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous - traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

**ANNEXE N° A L'ACTE D'ENGAGEMENT
EN CAS DE SOUS-TRAITANCE**

ACTE SPECIAL

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

MARCHE :

Titulaire :

Objet :

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

Nature :

Montant TVA comprise : Euros

SOUS-TRAITANT¹

Nom, raison ou dénomination sociale :
.....

Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :
.....

Numéro d'identité d'entreprise (SIRET) :
.....

Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :
.....

Adresse :
.....
.....

Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) :
.....
.....

¹ Pièces jointes

- Déclaration (en deux exemplaires) du sous-traitant conforme à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics - Articles 62 et 63 et au Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics - Article 133*
- Attestation d'assurance en responsabilité civile du sous-traitant*

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE²

-Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

Date (ou mois) d'établissement des prix :

Modalités de révision des prix :

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

.....

Personne habilitée à donner les renseignements sur l'état d'avancement du marché du sous-traitant :
Monsieur le Maire de la commune de Vesseaux et/ou BE RABIN, assistant au Maître d'ouvrage.

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur le trésorier d'AUBENAS

Proposé par l'entrepreneur titulaire

A, le

(cachet et signature)

Agréées les dispositions ci-dessus

A,le

Le représentant du pouvoir adjudicateur

² A compléter impérativement ou indiquer sans objet

Cadre pour formule de nantissement ou de cession de créances

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n° 81-1 du 02 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne :

LOT 1 : tranches fermes 1 – 2

La partie des prestations évaluées à (montant en chiffres et en lettres)

.....
.....
.....
.....

que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.

A....., le

Le représentant du pouvoir adjudicateur